

| | |
|-----------|--|
| Démarche | : DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs de plus de 15 ans en formation professionnelle - REGIME GENERAL |
| Organisme | : DREETS-GE - Pôle T |

Identité du demandeur

| | |
|------------------------|----------------------|
| Email | <input type="text"/> |
| Etablissement SIRET | <input type="text"/> |
| Dénomination | <input type="text"/> |
| Forme juridique | <input type="text"/> |

Formulaire

Conformément aux articles R.4153-40 et suivants du Code du travail.

Veuillez télécharger le guide de la démarche ci-dessus qui pourra vous accompagner lors de la saisie du présent formulaire

SOMMAIRE

- 1- Informations générales
- 2- Formations des jeunes accueillis et encadrants
- 3- Travaux et équipements dangereux utilisés
- 4- Engagement du télédéclarant/de la télédéclarante
- 5- Transmission et traitement des données

Information importante

Attention : cette téléprocédure ne concerne que les dossiers de la région Grand Est. Tout dossier d'une autre région sera automatiquement rejeté.

INFORMATIONS GENERALES

Cette demande est :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- une déclaration initiale (valable 3 ans) - Article R. 4153-41 du code du travail
- un renouvellement (valable 3 ans) - Article R. 4153-44 du code du travail

Le cas échéant, date de la dernière déclaration :

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

Type de déclarant :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Lycée Professionnel/Technologique/Agricole
- Centre de Formation d'Apprentis
- Entreprise
- Organisme de Formation Professionnelle
- Établissement Social/Médico-social
- Établissement de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Établissement et Service d'Aide par le Travail
- CFPPA
- MFR

Pour les entreprises, précisez votre secteur d'activité :

Attention, si vous êtes une entreprise, ce champ est obligatoire. Si cette case n'est pas complétée, le dossier sera retourné.

Exemples : garage, industrie agro-alimentaire, société de service, fonderie, etc

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Industries extractives
- Industries manufacturières
- Production et distribution d'électricité, , de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Production et distribution d'eau
- Assainissement
- Gestion des déchets et dépollution
- Construction
- Commerce
- Réparation d'automobiles et de motocycles
- Transports et entreposage
- Hébergement et restauration
- Information et communication
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Activités de services administratifs et de soutien
- Enseignement
- Santé humaine et action sociale
- Arts, spectacles et activités récréatives
- Autres activités de services

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

Département

Cette téléprocédure concerne uniquement les entreprises et les établissements de formation de la région Grand Est. Si votre déclaration de dérogation relève d'une autre région, elle sera refusée.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Ardennes (08)
- Aube (10)
- Marne (51)
- Haute-Marne (52)
- Meurthe-et-Moselle (54)
- Meuse (55)
- Moselle (57)
- Bas-Rhin (67)
- Haut-Rhin (68)
- Vosges (88)

Commune de l'entreprise/de l'établissement de formation :

Pour les établissements de formation, précisez la ou les filière(s) concernée(s) :

Nom et prénom de l'employeur ou du chef d'établissement

Numéro de téléphone du contact

Email de contact

Une petite astuce : penser à consulter votre boîte de courriers indésirables !

En cochant la case ci-contre, je déclare par la présente déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs de plus de 15 ans en formation professionnelle

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

En cochant la case ci-contre, j'atteste remplir les obligations visées à l'article R. 4153-40 du code du travail :

- Avoir procédé à l'évaluation des risques professionnels (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - DUERP à jour)
- Avoir mis en œuvre, à la suite de cette évaluation, les actions de prévention prévues au 2ème alinéa de l'article L. 4121-3 du code du travail
- Avoir dispensé la formation à la sécurité
- S'assurer de l'encadrement du jeune durant les travaux
- Obtenir un avis médical d'aptitude pour chaque jeune.

Cochez la mention applicable

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

Non

En cochant la case ci-contre, je m'engage à :

- communiquer à l'inspection du travail toute modification liée à mon secteur d'activité, à la formation professionnelle assurée ainsi qu'aux travaux interdits confiés au(x) jeune(s) (article R. 4153-42 du Code du travail).
- tenir à disposition de l'inspection du travail les modifications relatives aux lieux de formation connus et à la qualité ou la fonction du ou des encadrants (article R. 4153-43 du Code du travail).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

FORMATIONS DES JEUNES ACCUEILLIS ET ENCADRANTS

Référentiel de formation

Il doit être connu et seuls les travaux prévus dans ce référentiel peuvent être effectués par les jeunes présents dans l'entreprise ou dans l'établissement d'enseignement et en fonction de leur progression dans le parcours de formation.

Pour vous aider, vous pouvez consulter les sites ci-après :

<https://eduscol.education.fr/774/les-diplomes-professionnels>

Intitulé des formations professionnelles concernées par les travaux interdits faisant l'objet de la présente déclaration :

Rédiger l'intitulé des formations en toutes lettres (sauter une ligne entre chaque intitulé).

Exemples : Exemples : Brevet "BP – Conducteurs d'engins de chantier de travaux publics", Brevet "BP - Métallier", etc

Qualité et fonction des personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux interdits faisant l'objet de la présente déclaration :

Exemples : chef d'entreprise, salarié, responsable de production, etc.

Adresse(s) des différents lieux de formations connus :

Pour l'entreprise, il y a lieu d'indiquer le ou les établissements de l'entreprise dans lesquels la formation professionnelle sera organisée. En cas de formation sur des chantiers, il sera simplement signalé ce type de lieux de formation dans le formulaire de déclaration et non pas l'identification de chaque chantier.

Pour le chef d'établissement d'enseignement ou de formation professionnelle, il y a lieu d'indiquer le(s) lieu(x) dédié(s) à la formation professionnelle. Si elle est organisée dans plusieurs établissements, leurs adresses seront indiquées, ainsi que les périodes de formation dispensées dans ces lieux.

TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DANGEREUX UTILISES

Information importante

Pour toutes les rubriques listées ci-après, veuillez déclarer si oui ou non vous allez exposer

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs à ces travaux (pour toutes précisions complémentaires, se référer à la notice explicative incluse dans cette téléprocédure).

3.1 Travaux exposant à des agents chimiques dangereux (article D. 4153-17 du Code du travail)

Travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60 du Code du travail.

Il est recommandé de consulter la notice explicative de la présente téléprocédure pour vous aider à compléter ce champ.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si vous avez répondu "oui" à la question précédente, veuillez lister les produits chimiques avec leur nom commercial ainsi que les mentions de danger relatives

exemples de produits chimiques : carburants, produits phytopharmaceutiques, produits biocides, désinfectants, graisses, huiles, etc.

3.2 Travaux exposant à l'amiante (article D. 4153-18 du Code du travail)

Opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièvement de fibres d'amiante de niveau 1, 2 et 3.

Il est recommandé de consulter la notice explicative de la présente téléprocédure pour vous aider à compléter ce champ.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

3.3 Travaux exposant à des rayonnements ionisants (article D. 4153-21 du Code du travail)

Travaux exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie A ou B

Cochez la mention applicable

Oui

Non

3.4 Travaux exposant à des rayonnements optiques artificiels (article D. 4153-22 du Code du travail)

Travaux susceptibles d'exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452-6 du Code du travail.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

3.5 Travaux et interventions en milieu hyperbare (article D. 4153-23 du Code du travail)

Interventions en milieu hyperbare au sens de l'article R. 4461-1 du Code du travail, classe I, II, III.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

3.6 Travaux temporaires en hauteur lorsque la prévention du risque de chute de hauteur n'est pas assurée par des mesures de protection collective

Dès le jeune formé et l'attestation de conduite délivrée, la dérogation est de droit.

Il est recommandé de consulter la notice explicative de la présente téléprocédure pour vous aider à compléter ce champ.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

3.7 Travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail (article D. 4153-28)

Travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement.

Il est recommandé de consulter la notice explicative de la présente téléprocédure pour vous aider à compléter ce champ.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Machines comportant des équipements mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement
- Scies circulaires
- Machines à dégauchir à avance manuelle pour le travail du bois
- Machines à raboter sur une face possédant par construction un dispositif d'avance intégré, à chargement ou à déchargement manuel pour le travail du bois
- Scies à ruban à chargement ou à déchargement manuel pour le travail du bois et des matériaux ou pour le travail de la viande et des matériaux ayant des caractéristiques physiques similaires, des types suivants : machines à scier à lame en position fixe en cours de coupe, à table ou à support de pièce fixe ou à mouvement alternatif, machines à scier à lame montée sur un chariot à mouvement alternatif
- Machines combinées des types mentionnés précédemment pour le travail du bois et des matériaux ayant des caractéristiques physiques similaires
- Machines à tenonner à plusieurs broches à avance manuelle pour le travail du bois
- Toupies à axe vertical à avance manuelle pour le travail du bois et des matériaux ayant des caractéristiques physiques similaires ;
- Scies à chaîne, portatives, pour le travail du bois
- Presses, y compris les plieuses, pour le travail à froid des métaux, à chargement ou à déchargement manuel dont les éléments mobiles peuvent avoir une course supérieure à 6 mm et une vitesse supérieure à 30 mm / s
- Machines de moulage des plastiques par injection ou compression à chargement ou à déchargement manuel
- Machines de moulage de caoutchouc par injection ou compression à chargement ou à déchargement manuel
- Machines pour les travaux souterrains des types suivants : locomotives et bennes de freinage ; soutènements marchants hydrauliques
- Bennes de ramassage d'ordures ménagères à chargement manuel, comportant un mécanisme de compression
- Dispositifs amovibles de transmission mécanique, y compris leurs protecteurs
- Protecteurs des dispositifs amovibles de transmission mécanique
- Ponts éléveurs pour véhicules
- Appareils de levage de personnes ou de personnes et d'objets, présentant un danger de chute verticale supérieure à 3 mètres
- Machines portatives de fixation à charge explosive et autres machines à chocs
- Dispositifs de protection destinés à détecter la présence de personnes

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Protecteurs mobiles motorisés avec dispositif de verrouillage destinés à être utilisés dans les machines mentionnées au 9°, 10° et 11°
- Blocs logiques assurant des fonctions de sécurité
- Structures de protection contre le retournement (ROPS)
- Structures de protection contre les chutes d'objets (FOPS).

3.8 Montage et démontage d'échafaudages

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

3.9 Visite, entretien et nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins et réservoirs

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

3.10 Travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

3.11 Travaux de coulée de verre ou de métaux en fusion et de les admettre de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Sélectionner la ou les filière(s) de formation concernée(s) ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Production agricole
- Vigne et vin
- Production horticole
- Filière équestre
- Forêt
- Paysage
- Mécanique agricole
- Service aux personnes et aux territoires / service en milieu rural
- Maréchalerie
- Agroéquipement
- Elevage canin
- Agroalimentaire

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

Filière "production agricole"

Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Aérateur malaxeur de lisier
- Affûteuse
- Alineuse à cailloux
- Andaineur
- Aplatisseur
- Appointeuse à piquets
- Auto-chageuse
- Balayeuse
- 1 Benne ou remorque basculante
- Bétonnière
- Broyeur
- Butteuse à pommes de terre
- Calibreuse à œufs
- Calibreuse à fruits
- Chalumeau
- Chargeur à godet (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Chariot à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Compresseur
- Concasseur
- Convoyeur
- Débroussailleuse
- Dérouleuse
- Désileuse
- Distributeur d'engrais
- Distributeur automatique d'aliments
- Ecorneuse thermique ou mécanique
- Ejecteur de balles
- Elévateur à godet

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Enfonce pieux
- Enrouleur et canon d'irrigation
- Enrubanneuse
- Ensileuse
- Epandeur à fumier
- Epareuse avec fenêtre grillagée sur le tracteur
- Eplucheuse à asperges
- Evacuateur à fumier
- Faneuse
- Faucheuses alternatives, rotatives, conditionneuses
- Fendeuse à coins
- Giro à hélice
- Gyrobroyeur
- Groupe électrogène à cardan
- Herse alternative
- Herse rotative
- Machine à bêcher
- Malaxeur d'aliments
- Moissonneuse batteuse
- Monte balles
- Nettoyeur à grains
- Nettoyeur à haute pression
- Outils électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
 - meuleuse / disqueuse
 - perceuse / visseuse dévisseuse
 - ponceuse
 - scie circulaire
 - scie sauteuse
- Pailleuse
- Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Pareuse à onglons
- Perceuse à colonne
- Pompe
-

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Presse hydraulique
- Pressoir
- Pulvérisateur
- Ramasseuse de fruits
- Ramasseuse-presse
- Rampe d'irrigation mobile
- Récolteuse à betteraves
- Récolteuse à fruits
- Récolteuse à houblon
- Récolteuse à pommes de terre
- Remorque mélangeuse distributrice
- Robot de traite
- Rotovator
- Sauterelle
- Scieuse à bûches de type barillet
- Semoir
- Séparateur à grains
- Suceuse à grains
- Table de triage
- Tarière
- Tondeuse pour animaux
- Tonne à lisier
- Touret à meuler
- Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
- Tronçonneuse à bois (sauf tronçonneuse spéciale élagage)
- Vibreur de fruits
- Vis à grain

Filière "vigne et vin"

Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Benne basculante
- Benne autovidante
- Boucheuse mécanique
-

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Broyeur
- Capsuleuse mécanique
- Chargeur à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Outils électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
 - meuleuse / disqueuse
 - perceuse / visseuse dévisseuse
 - ponceuse
 - scie circulaire
 - scie sauteuse
- Chalumeau
- Chariot automoteur élévateur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Chenillard
- Compresseur
- Conquet de réception
- Convoyeur
- Débroussailleuse
- Desherbeur thermique
- Doseuse électrique
- Ecimeuse
- Effeuilleuse
- Encapsuleuse
- Epandeur à écorces
- Epandeur à fumier
- Erafloir/égrappoir
- Etiqueteuse
- Filmeuse
- Fouloir
- Gerbeur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour) ; si conducteur porté, soumis à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite
- Gyrobroyeur
- Gyropalette
-

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Habilleur
- Interceps
- Laveuse – sécheuse de bouteilles
- Machine à carton mécanique
- Motobineuse
- Motoculteur
- Museuseuse mécanique
- Nettoyeur haute pression
- Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Palettiseuse
- Perceuse à colonne
- Pulvérisateur
- Pince à lier électrique
- Pompes
- Poste à souder
- Pressoir
- Prétailleuse
- Releveuse agrafeuse
- Rinceuse - tireuse
- Rogneuse
- Sécateur électrique
- Sécateur pneumatique
- Semoir à engrais
- Sertisseuse à coffre mue mécaniquement
- Siège vigne électrique
- Table de tri
- Tarière
- Tireuse automatique
- Tondeuse autoportée
- Tondeuse poussée ou autotractée
- Touret à meuler
- Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
- Tracteur enjambeur
-

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Tracteur vigneron (à voie étroite) avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
- Transpalette électrique
- Vendangeuse (machine à vendanger)

Filière "production horticole, maraichage, pépinières"

Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Aspirateur à feuilles
- Bétonnière
- Brouette à moteur
- Broyeur de pierre
- Chalumeau
- Chargeur de terreau
- Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Chariot à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Chariot automoteur élévateur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Combiné de préparation de sol
- Compresseur
- Conditionneuse
- Désherbeur thermique
- Désinfecteur thermique
- Distributeur d'engrais
- Enfouisseuse
- Engazonneuse à cardans
- Herse alternative
- Herse rotative
- Irrigation (matériel d'arrosage)
- Machine à bêcher
- Mélangeur de terreau
- Motobineuse
- Motoculteur
- Motteuse
- Nacelle élévatrice (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Nettoyeur haute pression
- Niveleuse
- Outils électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
 - meuleuse / disqueuse
 - perceuse / visseuse dévisseuse
 - ponceuse
 - scie circulaire
 - scie sauteuse
- Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Perceuse à colonne
- Planteuse pour semis
- Plateforme mobile élévatrice de personnes (PEMP) (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Poste à souder
- Pulvériseur
- Récolteuse (tous types)
- Rempoteuse
- Repiqueuse
- Rotovator
- Semoir
- Souffleur à feuilles
- Tamis à terreau
- Tarière
- Tondeuse (tous types)
- Touret à meuler
- Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
- Transpalette électrique

Filière "équestre"

Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Andaineur
- Aplatisseur
- Chargeur automoteur à conducteur porté (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
-

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur
- Compresseur
- Concasseur à grains
- Faneuse
- Faucheuses alternatives, rotatives, conditionneuses
- Groupe électrogène à cardan
- Herse alternative
- Herse rotative
- Malaxeur d'aliments
- Monte balles
- Nettoyeur haute pression
- Outils électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
 - meuleuse / disqueuse
 - perceuse / visseuse dévisseuse
 - ponceuse
 - scie circulaire
 - scie sauteuse
- Outils électriques de parage
- Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Perceuse à colonne
- Poste à souder
- Ramasseuse-presse
- Sauterelle
- Tondeuse à animaux
- Touret à meuler
- Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
- Valet de ferme (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Vis à grain

Filière "forêt"

Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Abatteuse

- Affûteuse électrique à poste fixe

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Broyeur à branches (déchiqueteuse)
- Broyeur à plaquettes forestières
- Broyeur forestier automoteur
- Broyeur forestier attelé
- Chalumeau
- Combiné scieur-fendeur
- Compresseur
- Débardeuse – porteur avec grue (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Débroussailleuse
- Débusqueur à câble, à grappin
- Débusqueuse à pince – semi porteur (avec grue) (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Ecorceuse
- Epandeur
- Fendeuse à coins
- Gyrobroyeur
- Grue auxiliaire pour le tracteur forestier (avec cabine de sécurité sur le tracteur) (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Grue auxiliaire pour le porteur forestier (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Mini pelle (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Nettoyeur haute pression
- Outil de simulation de bois sous tension
- Outils électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
 - meuleuse / disqueuse
 - perceuse / visseuse dévisseuse
 - ponceuse
 - scie circulaire
 - scie sauteuse
- Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Pelle hydraulique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Perceuse à colonne
- Perche à élaguer motorisée (depuis le sol)
-

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Porteur forestier (avec grue) (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Poste à souder
- Pulvériseur
- Rogneuse de souches
- Rotovator
- Scieuse à bûches de type barillet
- Sécateur électrique
- Sécateur pneumatique
- Tarière
- Tête accumulatrice
- Touret à meuler
- Tracteur agricole avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
- Tracteur forestier avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
- Treuil sur tracteur forestier
- Tronçonneuse à bois (sauf tronçonneuse spéciale élagage)

Filière "paysage"

Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Aérateur de gazon
- Affûteuse à poste fixe
- Aspirateur à feuilles
- Bétonnière
- Brouette à moteur
- Broyeur à terreau
- Broyeur à végétaux (déchiqueteuses de branches)
- Broyeur de pierre
- Chalumeau
- Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Chariot à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Chariot automoteur élévateur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Combiné de préparation du sol pour semis
-

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Coupe bordure
- Coupe pavés
- Cylindre
- Débroussailleuse
- Débroussailleuse autotractée
- Dégachisseuse
- Dérouleuse à paillage plastique
- Désherbeur thermique
- Désinfecteur thermique
- Distributeur d'engrais
- Effeuilleuse
- Enfonce pieux
- Enfouisseuse
- Engazonneuse à cardan
- Epareuse
- Faucheuse
- Fendeuse à coin
- Gyrobroyeur
- Groupe électrogène à cardan
- Grue auxiliaire ou mobile (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Herse alternative
- Herse rotative
- Lame niveleuse
- Machine à bêcher
- Malaxeur
- Marteau piqueur
- Mélangeur de terreau
- Mini chargeur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Mini pelle (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Motteuse
- Motobineuse
- Motoculteur

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Nettoyeur haute pression
- Niveleuse
- Outils électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
 - meuleuse / disqueuse
 - perceuse / visseuse dévisseuse
 - ponceuse
 - scie circulaire
 - scie sauteuse
- Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Perceuse à colonne
- Perche d'élagage
- (seulement depuis le sol)
- Planteuse
- Pompe électrique ou thermique
- Poste à souder
- Projecteur à enduit
- Pulvérisateur
- Règle vibrante
- Rempoteuse
- Repiqueuse
- Rogneuse de souches
- Rotovator
- Sableuse
- Scarificateur
- Scie à ruban
- Scie alternative portative
- Scie circulaire
- Sécateur ébrancheur électrique ou pneumatique
- Semoir
- Souffleur à feuilles
- Table élévatrice
- Taille haie
- Tamis à terreau
-

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Tondeuse autoportée
- Tondeuse poussée ou autotractée
- Touret à meuler
- Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
- Tracteur tondeuse
- Trancheuse de sols
- Transpalette électrique
- Treuil
- Tronçonneuse à bois (sauf tronçonneuse spéciale élagage)

Filière "mécanique agricole"

Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Chalumeau
- Compresseur
- Cric hydraulique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Nettoyeur haute pression
- Outils électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
- meuleuse / disqueuse
- perceuse / visseuse dévisseuse
- ponceuse
- scie circulaire
- scie sauteuse
- Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Perceuse à colonne
- Pont élévateur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Poste à souder
- Poste d'oxycoupage
- Presse hydraulique
- Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
- Transpalette électrique
- Tronçonneuse à disque

Filière "service aux personnes et aux territoires / service en milieu rural"

Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Autolaveuse
- Batteur électrique
- Calandreuse
- Centrale vapeur
- Centrifugeuse
- Coupe légumes
- Coupe pain
- Couteau électrique
- Cutter à charcuterie
- Dévisseuse
- Façonneuse
- Four à gaz
- Hachoir à viande
- Laminoir
- Machine à coudre à moteur électrique
- Mélangeur
- Mixeur
- Monobrosse
- Nettoyeur haute pression
- Outils électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
 - meuleuse / disqueuse
 - perceuse / visseuse dévisseuse
 - ponceuse
 - scie circulaire
 - scie sauteuse
- Ouvre boîte électrique
- Pétrin
- Robot coupe
- Scie de découpe
- Trancheur à jambon
- Turbine à glace

Filière "maréchalerie"

Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

effectuer les travaux

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Affûteuse

Chalumeau

Forge à gaz

Meule à eau

Outils électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :

- meuleuse / disqueuse

- perceuse / visseuse dévisseuse

-ponceuse

- scie circulaire

- scie sauteuse

Outils électriques de parage

Perceuse à colonne

Poste à souder

Touret à meuler

Filière "agroéquipement"

Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Aérateur malaxeur de lisier

Affûteuse

Alineuse à cailloux

Andaineur

Aplatisseur

Appointeuse à piquets

Auto-chageuse

Balayeuse

1 Benne ou remorque basculante

Bétonnière

Broyeurs

Butteuse à pommes de terre

Calibreuse à œufs

Calibreuse à fruits

Chalumeau

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Chariot à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Clef à choc
- Compresseur
- Concasseur
- Convoyeur
- Cric hydraulique
- Débroussailleuse
- Dérouleuse
- Désileuse
- Distributeur d'engrais
- Distributeur automatique d'aliments
- Ecorneuse thermique ou mécanique
- Ejecteur de balles
- Elévateur à godet
- Enfonce pieux
- Enrouleur et canon d'irrigation
- Enrubanneuse
- Ensileuse
- Epandeur à fumier
- Epareuse avec fenêtre grillagée sur le tracteur
- Eplucheuse à asperges
- Evacuateur à fumier
- Faneuse
- Faucheuses alternatives, rotatives, conditionneuses
- Fendeuse à coins
- Giro à hélice
- Gyrobroyeur
- Groupe électrogène à cardan
- Herse alternative
- Herse rotative
- Machine à bêcher
-

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Moissonneuse batteuse
- Monte balles
- Nettoyeur à grains
- Nettoyeur à haute pression
- Outils électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
 - meuleuse / disqueuse
 - perceuse / visseuse dévisseuse
 - ponceuse
 - scie circulaire
 - scie sauteuse
- Pailleuse
- Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Pareuse à onglongs
- Perceuse à colonne
- Pompe
- Pont élévateur
- Poste à souder
- Poste d'oxycoupage
- Presse hydraulique
- Pressoir
- Pulvérisateur
- Ramasseuse de fruits
- Ramasseuse-presse
- Rampe d'irrigation mobile
- Récolteuse à betteraves
- Récolteuse à fruits
- Récolteuse à pommes de terre
- Récolteuse à houblon
- Remorque mélangeuse distributrice
- Robot de traite
- Rotovator
- Sauterelle
- Scieuse à bûches à barillet
-

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Séparateur à grains
- Suceuse à grains
- Table de triage
- Tarière
- Tondeuse pour animaux
- Tonne à lisier
- Touret à meuler
- Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
- Transpalette électrique
- Tronçonneuse à bois (sauf tronçonneuse spéciale élagage)
- Tronçonneuse à disque
- Vibreur de fruits
- Vis à grain

Filière "élevage canin"

Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Autolaveuse
- Bétonnière
- Broyeur
- Chalumeau
- Cutter de charcuterie
- Débroussailleuse
- Hachoir à viande
- Nettoyeur haute pression
- Outils électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
 - meuleuse / disqueuse
 - perceuse / visseuse dévisseuse
 - ponceuse
 - scie circulaire
 - scie sauteuse
- Poste à souder
- Pulvériseur à dos
- Table élévatrice (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
-

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Tondeuse
- Tondeuse poussée, tractée
- Tondeuse à conducteur porté

Filière "agroalimentaire"

Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Appareil ionisant désinfection
- Autoclave à stérilisation
- Baratte à beurre
- Barquetteuse – operculeuse
- Batteur électrique
- Boule de concentration «Cuisson et ou concentration d'aliments »
- Broyeur à couteaux
- Broyeur à marteaux
- Broyeur-mélangeur (type Stéphan)
- Broyeur presse
- Capsuleuse
- Centrifugeuse
- Chaîne d'extraction du miel (ou machines séparées)
- Chariot élévateur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
- Comprimeuse
- (à comprimés)
- Concasseur
- Coupe-légumes
- Type robotcoupe
- Couteau électrique
- Cutter à viande ou charcuterie
- Cuve mélangeuse double enveloppe
- Découenneuse
- Découpeuse
- Diviseuse
- Doseuse
- Ecrèmeuse

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Ensacheuse
- Eplucheuse à légumes
- Essoreuse centrifuge
- Façonneuse
- Fil,tre à plaques
- Hachoir
- Homogénéisateur (affinage de liquides)
- Injecteuse mono et multi aiguilles (saumure)
- Laminoir
- Machine à couper les longes de porcs
- Machine à émincer la viande
- Machine à pâtes
- Machine à saucisses
- Machine à vide (emballage sous vide)
- Machine à yaourts
- Malaxeur à pièces de viande et à saumurage
- Marmite
- Avec mélangeur et système de basculement
- Mélangeur sous vide
- Meule
- Mixeur
- Moulin à farine
- Nettoyeur haute pression
- Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
- Pasteurisateur
- Pétrin
- Pousoir
- Raffineuse
- Robot ménager de cuisine
- Sertisseuse
- Scie à ruban alimentaire
- Scie à mains électrique (découpe)
- Stérilisateur
-

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Tapis roulant convoyeur
- Tireuse (sous tireuse)
- Tour d'atomisation
- Trancheuse à jambon
- Transpalette électrique
- Turbine à glace

Autre équipement de travail non listé

Veuillez indiquer ici tout équipement de travail utilisé qui n'apparaît pas dans la ou les liste(s) précédente(s)

ENGAGEMENT DU TELEDECLARANT/DE LA TELEDECLARANTE

INFORMATIONS A TENIR A DISPOSITION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL (article R. 4153-45 du Code du travail). J'ai bien noté que je dois tenir à disposition de l'inspection du travail, dès l'affectation d'un jeune aux travaux en cause, les informations relatives :

- 1^o Aux prénoms, nom et date de naissance du jeune ;
- 2^o A la formation professionnelle suivie, à sa durée et aux lieux de formation connus ;
- 3^o A l'avis médical d'aptitude à procéder à ces travaux ;
- 4^o A l'information et la formation à la sécurité prévues aux articles L. 4141-1 à L. 4141-3, dispensées au jeune ;
- 5^o Aux prénoms, nom, et qualité ou fonction de la personne ou des personnes compétentes chargées d'encadrer le jeune pendant l'exécution des travaux en cause.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Extrait des CGU de demarches-simplifiees.fr

L'usager remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci [...]. La confirmation et la transmission du formulaire par l'usager vaut signature de celui-ci. En utilisant le service, l'usager s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier.
(Cocher la case).

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

TRANSMISSION ET TRAITEMENT DES DONNEES

Règlement général sur la protection des données

La DREETS Grand Est procède à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : article R.4153-40 et suivants du Code du travail) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont conservées pendant cinq ans et sont accessibles auprès du responsable RGPD à la DREETS Grand Est. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation...), contacter l'adresse suivante : dreets-ge.dpd@dreets.gouv.fr.

À noter :

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs

- Afin de pouvoir traiter votre demande, merci de bien préciser l'objet de votre demande

- En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité

- J'ai pris connaissance des éléments ci-dessus (cocher la case).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Données personnelles

J'accepte que dans le cadre de la continuité du traitement de mon dossier, mes informations personnelles puissent être transmises aux partenaires non commerciaux de la DREETS Grand Est à des fins de formation ou d'enquête.

Cochez la mention applicable

Oui

Non